

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

M U N I C I P A L I T É



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-2021

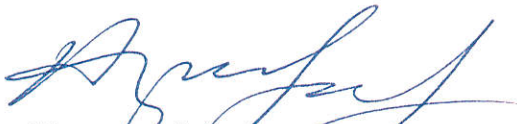
Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, un règlement portant le numéro 08-2021.

Ce règlement est relatif à l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception.

Ledit règlement 08-2021 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 25 août 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à La Conception le 25 août 2021.

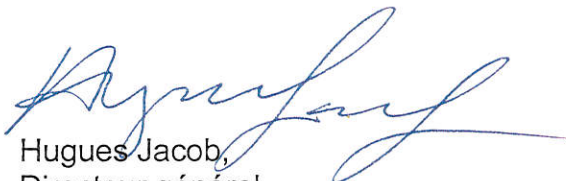


Hugues Jacob,
Directeur général

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 août 2021.



Hugues Jacob,
Directeur général